

**PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE RECLAMATION**

**PENDANT LA RENCONTRE**

• La réclamation doit être signalée immédiatement si le ballon est mort ou dès le premier ballon mort si le ballon est vivant.

• En haut de la feuille au RECTO, faire inscrire au marqueur : le score, le temps joué, l'équipe réclamante, le numéro du capitaine en jeu ou l'entraîneur réclamant, et le numéro du capitaine en jeu adverse.

• Ne jamais refuser la demande de réclamation d’un capitaine ou d’un entraîneur. On écrit les informations citées ci-dessus en haut de la feuille et on reprend rapidement le jeu.

**APRES LA RENCONTRE**

• Inscrire la réclamation dans l’onglet prévu au verso de la feuille APRES RECEPTION DU CHEQUE PAR L'EQUIPE RECLAMANTE.

• La dictée de la réclamation doit être effectuée auprès du 1er arbitre dans les 20 minutes suivant la fin de la rencontre. Le 1er arbitre écrit mot pour mot ce que lui dicte l’entraîneur ou le capitaine réclamant.

• Faire signer le capitaine réclamant (ou l'entraîneur réclamant) au recto (en bas à droite) et ou verso de la feuille de marque. Si le capitaine en jeu a été disqualifié, c'est le capitaine en titre ou l'entraîneur qui procède aux formalités.

• Faire signer le capitaine adverse au verso. Si celui-ci refuse, il faut le mentionner dans la rubrique « Incidents ».

• Les officiels (les 2 arbitres et les OTM) rédigent leur rapport détaillé et personnel sur le formulaire prévu à cet effet.

• Le 1er arbitre récupère l’original de la feuille de marque (papier, ou le fichier de match e-marque) et l’envoie à l’instance compétente avec le chèque de l’équipe réclamante et l’ensemble des rapports.

• Inviter l'entraîneur de l’équipe réclamante à adresser un rapport détaillé dès le lendemain à l’instance compétente.

• L’arbitre doit adresser le lendemain de la rencontre, un rapport.

• Par sécurité, photocopier ou scanner l’ensemble des documents.

• Si besoin, se référer aux Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Nouvelle Aquitaine (saison 2018-19, article 56, page 16 sur 20).